

Notre mission est d'offrir à nos élèves des formations de qualité. Or, certains projets ne peuvent être entièrement financés par les subventions de l'état et des collectivités.

Le versement du solde de la taxe d'apprentissage de votre entreprise est donc une ressource financière **essentielle** pour nous **permettre de poursuivre des investissements pédagogiques.**

## **Avec votre aide, notre établissement peut continuer à :**



### **Investir dans des infrastructures et des moyens pédagogiques, tout particulièrement pour nos élèves de SEGPA**

- **Maintenir en état nos outils pédagogiques :** rénovation des labos, des ateliers...
- **Utilisation de matériel multimédia** (tablettes numériques, vidéo-projection, ordinateurs portables...)

### **Viser le développement des jeunes dans toutes leurs dimensions : sociales, culturelles, sportives...**

- **Visites d'entreprises** afin d'aider nos élèves dans leur projet d'orientation,
- **Sorties culturelles et sportives, voyages d'étude** (Puy du Fou...)
- **Engagement social :** travail en lien avec un foyer de vie pour personnes handicapées...



## **En nous versant le solde de taxe d'apprentissage, vous contribuez à la réussite de nos élèves...**

### **Comment ça marche ?**

Les modalités de déclaration et de versement du solde de la taxe d'apprentissage évoluent en 2023. L'ensemble du recouvrement de la taxe d'apprentissage a été transféré à l'URSSAF.

Les écoles ne perçoivent pas directement le solde de la taxe d'apprentissage. La **Caisse des Dépôts et Consignations** met à votre disposition la plateforme **SOLTEA** pour flécher le solde de votre taxe d'apprentissage vers l'établissement de votre choix.

**De fin mai à début septembre**, vous choisissez notre établissement comme bénéficiaire pour affecter votre solde de taxe en mentionnant **Collège La Salle Pringy** avec l'**UAI : 0740124H**

Notre collège recevra alors vos versements du solde de la taxe d'apprentissage et la Caisse des Dépôts et Consignations vous adressera votre justificatif de paiement.

D'avance, un grand merci de nous faire profiter du solde de taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre entreprise ou celle dans laquelle vous travaillez. Grâce à elle, nous nous engageons à donner à nos élèves les meilleures conditions de travail et de réussite !